

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME



**Je souhaite obtenir une fiche
d'identification du véhicule**

Depuis le 6 novembre 2017 toutes vos démarches liées à l'immatriculation des véhicules sont dématérialisées.

Les services de la Préfecture ne délivrent plus de fiches d'identification du véhicule

où faire ma demande ?

Sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

rubrique « je fais une autre demande » catégorie « je souhaite poser une question ou faire une autre demande »

Une question sur les démarches d'immatriculation ?

Rendez-vous sur le site internet : www.ants.interieur.gouv.fr ou contactez le 34 00